

COMPÉTITIONS MASCULINES :

NIVEAU DE L'ÉQUIPE « UNE » SENIOR	ÉQUIPES OBLIGATOIRES	MESURES APPLIQUÉES EN CAS DE NON-RESPECT
Divisions professionnelles	<p>Ecole de rugby : Au moins 50 licenciés au plus tard le 31 janvier de la saison en cours</p> <p>Moins de 16 ans : 1 équipe à XV en « Elite Alamercury » ou en « National U16 »</p> <p>Moins de 18 ans : 1 équipe à XV en « Elite Crabos » ou en « National U18 »</p> <p>Moins de 21/23 ans : 1 équipe à XV en « Reichel-Espoirs » ou en « Espoirs Fédéraux 1 »</p>	<p>Non-participation de l'équipe Reichel-Espoirs aux phases finales du championnat de France</p> <p>Amende de 5 000 €</p>
1 ^{ère} Division Fédérale	<p>Ecole de rugby : Au moins 40 licenciés au plus tard le 31 janvier de la saison en cours</p> <p>Moins de 16 ans : 1 équipe à XV</p> <p>Moins de 19 ans : 1 équipe à XV</p> <p>Moins de 22/23 ans : 1 équipe à XV en « Reichel-Espoirs » ou en « Espoirs Fédéraux 1 »</p>	<p>Absence d'école de rugby (y compris école de rugby avec 0 licencié) et/ou d'une ou plusieurs équipes obligatoires : Non-participation de l'équipe « Une » seniors aux phases finales du championnat de France</p> <p>Non-respect du nombre minimum de licenciés « Ecole de rugby » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entre 1 et 19 licenciés : retrait de 4 points au classement de l'équipe « Une » seniors ; - Entre 20 et 39 licenciés : retrait de 2 points au classement de l'équipe « Une » seniors.
2 ^{ème} Division Fédérale	<p>Ecole de rugby : Au moins 30 licenciés au plus tard le 31 janvier de la saison en cours</p> <p>Moins de 16 ans* : 1 équipe à XV</p> <p>Moins de 19 ans* : 1 équipe à XV</p> <p><i>* Une seule de ces deux équipes peut être engagée en compétition dans le cadre d'un rassemblement. En cas de rassemblement, l'association dont la situation au regard du présent article est contrôlée, doit disposer dans ses effectifs d'au moins 18 licenciés dans la classe d'âge considérée, au plus tard le 15 décembre de la saison en cours.</i></p> <p>Senior : 1 équipe réserve à XV</p> <p>Dispense : Les associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE) peuvent engager en compétition une seule des deux équipes correspondant aux classes d'âge « moins de 16 ans » et « moins de 19 ans ». Si cette équipe est engagée dans le cadre d'un rassemblement, l'association dont la situation au regard du présent article est contrôlée doit disposer dans ses effectifs d'au moins 10 licenciés dans la classe d'âge considérée, au plus tard le 15 décembre de la saison en cours.</p>	<p>Absence d'école de rugby (y compris école de rugby avec 0 licencié) et/ou d'une ou plusieurs équipes obligatoires : Non-participation de l'équipe « Une » seniors aux phases finales du championnat de France</p> <p>Non-respect du nombre minimum de licenciés « Ecole de rugby » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entre 1 et 14 licenciés : retrait de 4 points au classement de l'équipe « Une » seniors ; - Entre 15 et 29 licenciés : retrait de 2 points au classement de l'équipe « Une » seniors. <p>Non-respect du nombre minimum de licenciés en cas de rassemblement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entre 1 et 8 licenciés : retrait de 4 points au classement de l'équipe « Une » seniors ; - Entre 9 et 17 licenciés : retrait de 2 points au classement de l'équipe « Une » seniors.
3 ^{ème} Division Fédérale	<p>Ecole de rugby : Au moins 25 licenciés au plus tard le 31 janvier de la saison en cours</p> <p>Moins de 16 ans* : 1 équipe à XV</p> <p>Moins de 19 ans* : 1 équipe à XV</p> <p><i>* Chacune de ces deux équipes peut être engagée en compétition dans le cadre de rassemblement. En cas de rassemblement, l'association dont la situation au regard du présent article est contrôlée, doit disposer dans ses effectifs d'au moins 15 licenciés dans la classe d'âge considérée, au plus tard le 15 décembre de la saison en cours.</i></p> <p>Senior : 1 équipe réserve à XV</p> <p>Dispenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'obligation de présenter une école de rugby ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE). - Les associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE) peuvent engager en compétition une seule des deux équipes correspondant aux classes d'âge « moins de 16 ans » et « moins de 19 ans ». Si cette équipe est engagée dans le cadre d'un rassemblement, l'association dont la situation au regard du présent article est contrôlée doit disposer dans ses effectifs d'au moins 8 licenciés dans la classe d'âge considérée, au plus tard le 15 décembre de la saison en cours. 	<p>Absence d'école de rugby (y compris école de rugby avec 0 licencié) et/ou d'une ou plusieurs équipes obligatoires : Non-participation de l'équipe « Une » seniors aux phases finales du championnat de France</p> <p>Non-respect du nombre minimum de licenciés « Ecole de rugby » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entre 1 et 12 licenciés : retrait de 4 points au classement de l'équipe « Une » seniors ; - Entre 13 et 24 licenciés : retrait de 2 points au classement de l'équipe « Une » seniors. <p>Non-respect du nombre minimum de licenciés en cas de rassemblement (par situation non-conforme) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entre 1 et 7 licenciés : retrait de 4 points au classement de l'équipe « Une » seniors ; - Entre 8 et 14 licenciés : retrait de 2 points au classement de l'équipe « Une » seniors.

NIVEAU DE L'EQUIPE « UNE » SENIOR	EQUIPES OBLIGATOIRES	MESURES APPLIQUEES EN CAS DE NON-RESPECT
Honneur	<p>Ecole de rugby : Au moins 22 licenciés au plus tard le 31 janvier de la saison en cours</p> <p>Moins de 16 ans* : 1 équipe à XV ou Moins de 19 ans* : 1 équipe à XV</p> <p><i>* L'équipe ou les équipes concernées peuvent être engagées en compétition dans le cadre d'un rassemblement. En cas de rassemblement, l'association dont la situation au regard du présent article est contrôlée, doit disposer d'au moins 10 licenciés dans la classe d'âge considérée, au plus tard le 15 décembre de la saison en cours.</i></p> <p>Senior : 1 équipe réserve à XV</p> <p><i>Dispense : L'obligation de présenter une école de rugby ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants (statistiques en vigueur selon l'INSEE).</i></p>	<p>Absence d'école de rugby (y compris école de rugby avec 0 licencié) et/ou d'une ou plusieurs équipes obligatoires : Non-participation de l'équipe « Une » seniors aux phases finales du championnat de France</p> <p>Non-respect du nombre minimum de licenciés « Ecole de rugby » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entre 1 et 10 licenciés : retrait de 4 points au classement de l'équipe « Une » seniors ; - Entre 11 et 21 licenciés : retrait de 2 points au classement de l'équipe « Une » seniors. <p>Non-respect du nombre minimum de licenciés en cas de rassemblement (par situation non-conforme) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entre 1 et 4 licenciés : retrait de 4 points au classement de l'équipe « Une » seniors ; - Entre 5 et 9 licenciés : retrait de 2 points au classement de l'équipe « Une » seniors.
Séries régionales	<p>Promotion d'honneur : 22 licenciés au minimum au plus tard le 31 janvier de la saison en cours, répartis sur les classes d'âge « Ecole de Rugby » à « moins de 16 ans »</p> <p>1^{ère} et 2^{ème} séries régionales : 15 licenciés au minimum au plus tard le 31 janvier de la saison en cours, répartis sur les classes d'âge « Ecole de Rugby » à « moins de 16 ans »</p> <p>3^{ème} et 4^{ème} séries régionales : Pas d'obligations</p> <p><i>Dispense : L'obligation de présenter un nombre minimum de licenciés répartis sur les classes d'âge « Ecole de rugby » à « moins de 16 ans » ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants (statistiques en vigueur selon l'INSEE).</i></p>	<p>Non-participation de l'équipe « Une » seniors aux phases finales du championnat de France</p>

Dispositifs particuliers :

- Pour remplir ses obligations sportives dans les classes d'âge de jeunes (Ecole de rugby, « moins de 16 ans », et « moins de 19 ans »), une association dont l'équipe « Une » senior est promue (sauf en divisions professionnelles) doit, a minima, engager les équipes exigées dans la division dont elle provient.
- Sauf disposition contraire, elle devra, en revanche, engager l'équipe ou les équipes seniors exigées dans la division dans laquelle elle est promue.
- **Aux fins de remplir ses obligations sportives dans l'une des deux classes d'âge masculine « moins de 16 ans » ou « moins de 19 ans », une association dont l'équipe « Une » seniors masculine évolue en 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} Divisions Fédérales ou en Honneur, peut se prévaloir de son équipe féminine « moins de 18 ans » à XV.**
L'ensemble des dispositions en vigueur pour l'équipe masculine « moins de 16 ans » ou « moins de 19 ans » ainsi compensée (possibilité, ou non, de rassemblement, nombre de licenciés minimum en cas de rassemblement) s'appliquent alors à l'équipe féminine « moins de 18 ans » à XV.

En toute hypothèse, une équipe ne peut être comptabilisée qu'une seule fois et prioritairement au titre des obligations sportives qui découlent du niveau de pratique de l'équipe « UNE » seniors du même genre.

COMPÉTITIONS FÉMININES :

NIVEAU DE L'ÉQUIPE « UNE » SENIOR	EQUIPES OBLIGATOIRES	MESURES APPLIQUEES EN CAS DE NON-RESPECT
Elite 1 Féminine	<p>JEU A XV :</p> <p>Moins de 18 ans : 1 équipe*</p> <p>18 ans et plus : 1 équipe réserve*</p> <p><i>* Chacune de ces deux équipes peut être engagée en compétition dans le cadre de rassemblement. En cas de rassemblement, l'association dont la situation au regard du présent article est contrôlée, doit disposer d'au moins 8 licenciées dans la classe d'âge considérée, au plus tard le 15 décembre de la saison en cours.</i></p> <p>JEU A X :</p> <p>18 ans et plus : 1 équipe*</p> <p>JEU A 7 :</p> <p>18 ans et plus : 1 équipe en Championnat de France Elite à 7*</p> <p><i>* Aucune de ces équipes ne peut être engagée dans le cadre d'un rassemblement.</i></p>	<p>Absence d'une ou plusieurs équipes obligatoires : Non-participation de l'équipe « Une » seniors aux phases finales du championnat de France</p> <p>Non-respect du nombre minimum de licenciées en cas de rassemblement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entre 1 et 3 licenciées : retrait de 4 points au classement de l'équipe « Une » seniors ; - Entre 4 et 7 licenciées : retrait de 2 points au classement de l'équipe « Une » seniors.
Elite 2 Féminine	<p>Moins de 18 ans : 1 équipe à XV ou à X*</p> <p>18 ans et plus : 1 équipe réserve à XV ou à X*</p> <p><i>* Chacune de ces deux équipes peut être engagée en compétition dans le cadre de rassemblement. En cas de rassemblement, l'association dont la situation au regard du présent article est contrôlée, doit disposer d'au moins 5 licenciées dans la classe d'âge considérée, au plus tard le 15 décembre de la saison en cours.</i></p>	<p>Absence d'une ou plusieurs équipes obligatoires : Non-participation de l'équipe « Une » seniors aux phases finales du championnat de France</p> <p>Non-respect du nombre minimum de licenciées en cas de rassemblement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De 1 à 2 licenciées : retrait de 4 points au classement de l'équipe « Une » seniors ; - De 3 à 4 licenciées : retrait de 2 points au classement de l'équipe « Une » seniors.
Fédérale 1 Féminine	<p>Moins de 18 ans : 1 équipe à XV ou à X*</p> <p>ou</p> <p>18 ans et plus : 1 équipe réserve à XV ou à X*</p> <p><i>* Chacune de ces deux équipes peut être engagée en compétition dans le cadre de rassemblement. En cas de rassemblement, l'association dont la situation au regard du présent article est contrôlée, doit disposer d'au moins 5 licenciées dans la classe d'âge considérée, au plus tard le 15 décembre de la saison en cours.</i></p>	<p>Aucune équipe obligatoire : Non-participation de l'équipe « Une » seniors aux phases finales du championnat de France</p> <p>Non-respect du nombre minimum de licenciées en cas de rassemblement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De 1 à 2 licenciées : retrait de 4 points au classement de l'équipe « Une » seniors ; - De 3 à 4 licenciées : retrait de 2 points au classement de l'équipe « Une » seniors.
Fédérale 2 Féminine	Pas d'obligations	